



Le 15 mars 2013

Madame Anne-Lyne Boutin  
Bureau d'audiences publiques sur l'environnement  
Édifice Lomer-Gouin  
575, rue Saint-Amable, bureau 2.10  
Québec (Québec) G1R 6A6

**Objet : Projet d'aménagement hydroélectrique Hydro-Canyon Saint-Joachim  
sur la rivière Sainte-Anne-du-Nord**

Madame,

Voici les réponses aux deux questions que vous nous avez transmises le 6 mars dernier.

**Question 1 :**

**De quelle façon l'annonce du 5 février 2013 du gouvernement du Québec portant sur le programme de petites centrales hydroélectriques de 50 MW et moins affecte-t-elle la demande de certificat d'autorisation du promoteur?**

**Réponse :**

Cette décision affecte le projet puisque sans la location de la force hydraulique et des autres droits du domaine de l'État requis pour l'aménagement du site mentionné et pour l'exploitation de la centrale hydroélectrique, l'initiateur de projet ne peut le réaliser. Cependant, il appartient à l'initiateur de projet de retirer sa demande de certificat d'autorisation.

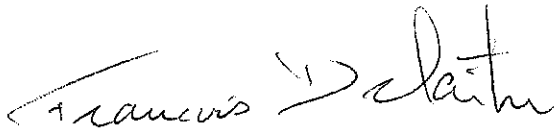
...2

**Question 2 :**

**Dans le contexte de cette annonce gouvernementale, votre ministère poursuit-il l'analyse environnementale?**

**Réponse :**

Considérant que l'initiateur de projet n'a pas signifié l'abandon de son projet, l'application de la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement est maintenue et l'analyse de l'acceptabilité environnementale du projet se poursuit à la lumière des dernières informations reçues. Celle-ci se fait en collaboration avec les différents ministères concernés.

A handwritten signature in black ink, reading "François Delaître". The signature is written in a cursive style with a large, stylized initial "F".

François Delaître  
Chargé de projet